



MAIRIE  
DE  
**LAVEISSIÈRE**  
15300

Téléphone : 04 71 20 04 42  
Télécopie : 04 71 20 20 48

LAVEISSIÈRE - LE LIORAN Station d'Hiver et d'Été  
Altitude 950 m - 1800 m  
email : mairie-laveissiere@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal prescrivant l'enquête publique  
sur le projet de remplacement du télésiège de Masseboeuf  
sur la commune de LAVEISSIÈRE

### **Le Maire de la commune de Laveissière,**

VU le code de l'environnement et notamment les articles L123-2 et R123-5 et suivants,

VU la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

VU le code de la santé publique et notamment les articles L33 à L 35-10,

VU la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 relative à la police et à la gestion des eaux ainsi qu'à l'intervention des collectivités, et en particulier son article 35,

VU le décret n°85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement pris en application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement,

VU l'ordonnance en date du 04 mars 2015 de M. le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand désignant M. Jean-Marie BORDES en qualité de commissaire enquêteur, et M. Bernard THOMAS en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,



## ARRETE

### ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de remplacement du télésiège de Masseboeuf, pouvant transporter 2400 personnes par heure sur la commune de LAVEISSIERE pour une durée de 30 jours du 07 avril 2015 au 07 mai 2015.

### ARTICLE 2

M. Jean-Marie BORDES, directeur du centre permanent d'initiatives pour l'environnement, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Bernard THOMAS, retraité de l'Education nationale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par M. le président du tribunal administratif.

### ARTICLE 3

Le dossier de remplacement du télésiège de Masseboeuf, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de LAVEISSIERE pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 07 avril 2015 au 07 mai 2015 inclus.

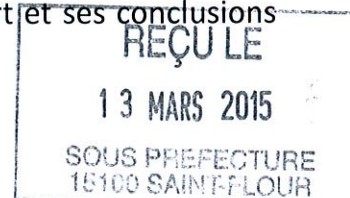
Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, les adresser par écrit à la mairie – à l'attention de M. le commissaire enquêteur –  
**Le Bourg, 15300 LAVEISSIERE**, ainsi que par courrier électronique **mairie-laveissiere@wanadoo.fr**

### ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les 09 avril, 23 avril et 07 mai 2015 de 14 heures à 17 heures.

### ARTICLE 5

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de LAVEISSIERE le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.





## ARTICLE 6

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Cantal et au président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

## ARTICLE 7

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Laveissière, et notamment sur son site Internet [www.mairie-laveissiere@wanadoo.fr](http://www.mairie-laveissiere@wanadoo.fr).

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

## ARTICLE 8

Toute information concernant le projet de remplacement du télésiège de Masseboeuf pourra être demandée à Madame Nicole VIGUÈS, Maire de la commune de Laveissière.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Madame le maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Fait à LAVEISSIÈRE, le 11 mars 2015

Le Maire,  
Nicole VIGUÈS

